

Motion du 9 février 2026 de Mmes et MM. Cyril Alispach, Uzma Khamis Vannini, Sara de Maio, Leyma Milena Wisard Prado, Alpha Oumar Dramé, Laurence Desarzens, Valentin Dujoux, Didier Bonny, Sophie Desbiolles, Simon Gaberell, Anna Barseghian, Louise Kasser Genecand, Laurence Corpataux, Théo Keel, Matthias Erhardt, Nathalie Jaggi, Nicolas Preperier, François Mireval et Yves Herren: «Budget carbone: faisons les comptes».

PROJET DE MOTION

La Ville et les Communes établissent des budgets et comptes financiers pour lesquels un suivi des dépenses est effectué. Les investissements et la dette font l'objet de plans financiers et de planification sur le long terme. Toutes les propositions du Conseil administratif font l'objet d'un budget financier détaillé.

En revanche, les propositions ne font pas l'objet d'une évaluation précise de l'empreinte carbone. Ces propositions contiennent souvent un chapitre «Transition écologique», ce dernier apprécie généralement l'impact écologique de manières qualitatives et subjectives plutôt que quantitatives et objectives.

Le respect de nos engagements climatiques ne peut se mesurer que sur la base de données fiables et surveillées.

Au vu des nombreuses mesures déployées pour atteindre la neutralité carbone, il devient complexe d'évaluer si les propositions du Conseil administratif sont alignées avec nos objectifs climatiques.

En ce qui concerne les constructions et les rénovations sur le canton de Genève, la modification de la LCI¹ impose de calculer l'empreinte carbone sur toute construction ou rénovation importante². Le règlement d'application concernant l'empreinte carbone des matériaux de construction RECMC³, entré en vigueur le 22 octobre 2025, détaille les modes de calculs, le concept bas carbone ainsi que les valeurs seuils à respecter selon les types de constructions avec des échéances d'application d'ici à 2029 et à 2034.

La législation cantonale se limitant au bâti lorsqu'il s'agit d'empreinte carbone, elle ne prend pas en compte d'autres secteurs d'activité importants tels que la mobilité, l'énergie, l'alimentation ou l'aménagement.

La présente motion vise à renforcer les outils de suivi et de «reporting» des engagements climatiques d'ici à 2050 sur la base de standards internationaux⁴.

¹ Modification du 10 décembre 2021 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI)

² *Genève vise la décarbonation du bâti*, Stéphane Herzog, Nouveau Genève N° 12, pp.36-38

³ Règlement concernant l'empreinte carbone des matériaux de construction (RECMC) du 15 octobre 2025

⁴ Par exemple: *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Inventories, An Accounting and Reporting Standard for Cities*

En outre, la motion invite le Conseil administratif à quantifier l'impact carbone (positif ou négatif) de chaque proposition soumise au Conseil municipal et à suivre le bilan carbone de la Ville de Genève à l'échéance de nos engagements climatiques.

Considérant:

- les accords internationaux visant la neutralité carbone d'ici à 2050;
- l'urgence climatique déclarée par la Ville de Genève en février 2020;
- la Stratégie climat de la Ville de Genève pour atteindre la neutralité carbone;
- la nécessité de collecter et publier régulièrement des données fiables pour contrôler l'impact de nos politiques publiques;
- le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la ville en 2019⁵;
- que plusieurs entités publiques et privées publient des rapports d'impact environnementaux annuellement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intégrer au rapport annuel du Service de l'énergie⁶ le nombre d'émissions équivalent carbone;
- à augmenter progressivement la fiabilité des données récoltées chaque année;
- à suivre l'évolution de la consommation énergétique, la consommation d'eau et des émissions carbone en vérifiant son alignement avec les engagements de la Ville;
- à chiffrer l'impact carbone de chaque proposition du Conseil administratif;
- à établir un plan de retour à l'équilibre carbone d'ici à 2050 sur la base des investissements et des propositions votées.

⁵ Bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'administration communale de la Ville de Genève

⁶ Rapport d'activité 2023, Service de l'énergie de la ville de Genève